

**AVIS DU COMITÉ MIXTE (COMPOSÉ DES MEMBRES DU
CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER)**

Suite à leur assemblée du 17 avril 2020

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

**Place des Montréalaises et
édicule d'accès du champ de Mars**
AC20-SC-02 et AC20-SC-03

Localisation :	Territoire délimité par l'avenue Viger Est, la rue Gosford, la rue Saint-Antoine Est (et une partie du champ de Mars) et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Fait partie du secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du Vieux-Montréal et du secteur de valeur patrimoniale intéressante Viger et Sanguinet identifiés au Plan d'urbanisme
Reconnaissance provinciale :	Situé en partie à l'intérieur du site patrimonial de Montréal (déclaré)

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à la demande du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (place des Montréalaises - AC20-SC-02) et du Service de la gestion et de la planification immobilière (édicule d'accès du Champ-de-Mars - AC20-SC-03). L'avis du CPM est sollicité considérant que le projet est en partie inscrit au sein du site patrimonial de Montréal (déclaré). L'avis du CJV est sollicité considérant qu'il est impliqué depuis plusieurs années dans les dossiers touchant le secteur du champ de Mars.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le comité a tenu une rencontre, le 17 avril 2020, avec les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du Service de la gestion et de la planification immobilière et un représentant d'une firme externe. Puisque le projet d'aménagement de la place des Montréalaises et celui de l'édicule d'accès du champ de Mars sont prévus sur le même territoire d'intervention, un seul avis est produit pour les deux demandes.

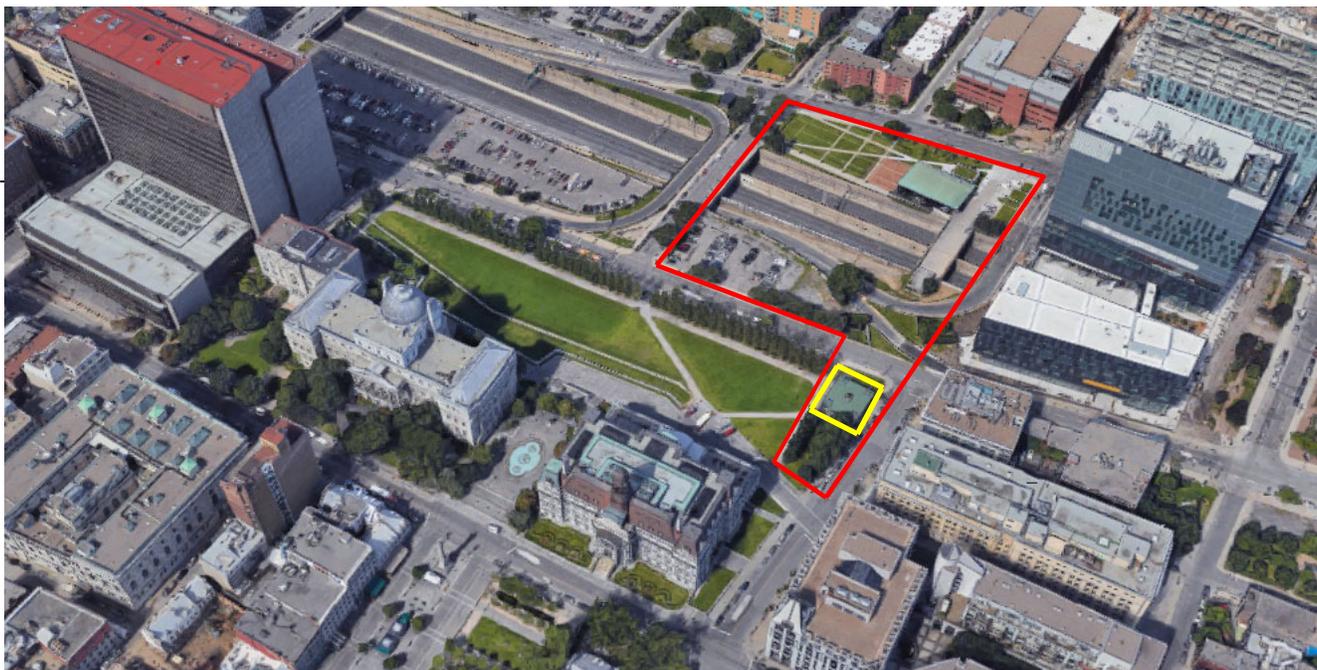
Auparavant, le projet de la place des Montréalaises a donné lieu à un avis préliminaire (AC19-SC-01) en date du 19 mars 2019, à un second avis préliminaire (AC19-SC-02) le 3 juillet 2019, ainsi qu'à un avis (AC19-SC-09) le 23 décembre 2019.

Le projet de l'édicule d'accès du champ de Mars a aussi déjà été présenté au comité mixte, donnant lieu à un avis préliminaire (AC19-SC-02) en date du 3 juillet 2019 (dans le cadre du projet d'aménagement de la place des Montréalaises), et à un second avis préliminaire (AC19-SC-11), le 23 décembre 2019.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et
Règlement de la Ville de Montréal 12-022

CONTEXTE DU PROJET ET LOCALISATION

En 2017, un concours international d'architecture de paysage pluridisciplinaire a été lancé pour l'aménagement de la nouvelle place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, la place des Montréalaises. Le site visé pour l'aménagement de cette place a fait l'objet d'un legs du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal. Ce legs a consisté au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet par le gouvernement du Québec, alors que les aménagements au-dessus relèvent de la Ville. En 2018, la Ville a octroyé un contrat de services professionnels à la firme lauréate pour la conception détaillée, l'élaboration des plans et du cahier des charges ainsi que le suivi et la surveillance de chantier de la place des Montréalaises.



Site d'intervention (identifié en rouge) et édicule d'accès du champ de Mars (identifié en jaune) (Source : Google Maps, 2019)

DESCRIPTION DU PROJET

Place des Montréalaises

Le projet de la place des Montréalaises vise l'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champs-de-Mars, l'intégration d'un volet commémoratif et la construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la rue Saint-Antoine Est et de la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie. La place publique prévoit une esplanade multifonctionnelle, des espaces boisés (au niveau supérieur, le long de l'avenue Viger Est, et au niveau inférieur, le long de la rue Saint-Antoine Est) et un pré fleuri (sur un plan incliné). Une vitrine artistique ainsi qu'une toilette autonettoyante sont également prévues du côté nord de la bretelle, près de l'édifice du CHUM.

Édicule d'accès du champ de Mars

Le projet vise la démolition de l'édicule d'accès du champ de Mars, de même que l'élimination des génératrices et des réservoirs de mazout reliés à l'ancienne chaufferie. Le projet prévoit aussi emmurer le tunnel piétonnier en le bétonnant à partir de l'alignement avec le trottoir de la rue Saint-Antoine Est.

Il est proposé de remplacer l'édicule actuel par une nouvelle entrée pour l'aire de services de l'hôtel de ville, qui servira à la fois de débarcadère à des fins de livraisons et de collecte des matières résiduelles. Il est prévu de conserver l'empreinte de l'ancienne chaufferie et du tunnel existant de l'hôtel de ville. Les locaux à déchets ainsi que la salle électrique seront quant à eux relocalisés dans l'ancienne chaufferie adjacente. Ce nouvel édicule a pour but de limiter l'accès aux véhicules sur le champ de Mars. Il accueillera également la chambre de sectionnement d'Hydro-Québec.

Le projet propose d'intégrer l'édicule au talus, où s'y déposera la passerelle qui surplombe la rue Saint-Antoine Est depuis la place des Montréalaises. L'accès de l'édicule est prévu directement sur la rue Gosford.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

D'emblée, le comité mixte souligne la progression du projet de la place des Montréalaises et celui de l'édicule d'accès du champ de Mars, notamment à l'égard de leur intégration urbaine. À la suite des derniers avis produits, il note aussi qu'un effort a été effectué en vue de la coordination des trois projets ciblés sur le territoire d'intervention, soit la place des Montréalaises, la Cité administrative et l'hôtel de ville. Le comité mixte soulève toutefois certains enjeux, présentés dans les paragraphes suivants.

Tronçon de la passerelle sur le champ de Mars

D'abord, le comité mixte se préoccupe de l'arrimage de la passerelle avec le site du champ de Mars et réitère sa recommandation de privilégier des espaces distincts, ayant leur identité respective (soit celle du champ de Mars et de la place des Montréalaises). Il juge conséquemment que la passerelle vient nuire à l'intégrité du champ de Mars, un lieu d'intérêt patrimonial, particulièrement par sa longueur empiétant sur l'aménagement du site. Le comité mixte maintient son avis de privilégier une passerelle de plus courte dimension, atterrissant plus près de la limite nord du champ de Mars.

Le comité mixte considère aussi que le garde-corps crée un fort impact visuel sur le site du champ de Mars. Il recommande conséquemment de revoir le traitement du garde-corps de la passerelle pour assurer un arrimage harmonieux avec le site.

Circulation piétonnière et accessibilité universelle

En ce qui a trait à la fluidité de la circulation piétonnière, le comité mixte note un défi quant aux accès à la passerelle sur le champ de Mars. Il observe que l'empiètement de la passerelle sur le champ de Mars crée une barrière pour ceux désirant atteindre directement la passerelle (ou vice-versa), à partir de la rue Gosford ou du champ de Mars. Les usagers devront faire un détour en longeant le garde-corps avant d'atteindre la structure, ce qui pourrait nuire aux besoins des gens à mobilité réduite, malgré les critères d'accessibilité universelle voués au projet. Le comité aurait apprécié une configuration différente de la passerelle afin de favoriser un lien plus direct et sécuritaire entre la structure, l'entrée de la rue Gosford et le champ de Mars. En guise d'exemple, le comité mixte soulève que l'étude de nouvelles options du tablier de la passerelle pour réduire son épaisseur serait souhaitable afin de rabaisser le niveau de la passerelle (à l'endroit du fini du revêtement), et réduire conséquemment sa longueur.

Programmation hivernale et aménagement de la place

Le comité apprécie la démonstration de la programmation hivernale, dont le jardin d'hiver. Il souligne que cette place publique détient le potentiel de créer un lieu unique. Il recommande de poursuivre cette démarche en réalisant un plan de composition de végétaux en hiver, notamment par l'exploration de types variés de conifères, de textures de branchage et de couleurs différentes.

Pour ce qui est de l'aménagement général de la place, le comité suggère d'être vigilant quant aux accessoires prévus sur le lieu (mobilier urbain, luminaires, etc.) afin de ne pas surcharger l'espace et de conserver le geste conceptuel désiré. Pour la passerelle, il propose par ailleurs d'assurer que les lattes verticales soient à l'épreuve des « cadenas d'amour » par une largeur de lattes suffisante.

Le comité mixte recommande également que le choix des couleurs pour l'ensemble du projet tienne compte d'un souci de cohérence et d'harmonisation au contexte.

Édicule d'accès du champ de Mars

Le comité mixte constate une nette amélioration du traitement architectural de l'édicule d'accès du champ de Mars depuis la séance précédente. Il juge toutefois que le garde-corps posé au-dessus du mur de soutènement semble trop imposant. Il suggère que ce dernier soit réinterprété différemment, en ce qui a trait à sa hauteur et sa matérialité, afin de s'intégrer plus harmonieusement à son contexte urbain et au projet de la place des Montréalaises. En guise d'exemples, il suggère de réfléchir à la possibilité de remplacer le garde-corps en lattes de métal par un muret incliné (en rappel à celui sous la passerelle), un muret décliné en trois paliers, ou même, un massif arbustif.

En ce qui a trait au garde-corps de l'édicule (en lattes de métal), le comité mixte est préoccupé par la jonction entre son extrémité et le béton arrondi de la passerelle, qui semble très acérée. Il propose que cette jonction soit réalisée de façon plus fine afin d'adoucir la transition à cet endroit.

Le comité mixte se questionne aussi sur la présence d'un stationnement devant l'édicule et réitère sa proposition de reconsidérer sa localisation afin de minimiser l'impact visuel des camions et favoriser la sécurité des usagers. Il propose de prévoir le stationnement sur une rue perpendiculaire.

Espace sous la passerelle

Le comité mixte propose d'améliorer l'animation des lieux de l'espace sous la passerelle. Il se désolé par ailleurs que ce point n'ait pas été abordé à la présente séance. Il réitère sa recommandation de « déplacer à cet endroit, sur la rue Saint-Antoine, la vitrine ainsi que la toilette afin de rendre ce lieu plus animé » (AC19-SC-09, p.7). Il considère aussi qu'il s'agit d'un lieu propice à la présence d'activités culturelles et suggère d'explorer un concept à cet égard.

Pour le confort des usagers, le comité mixte suggère de réaliser un traitement architectural sous la passerelle ayant pour effet de diminuer l'effet acoustique et ses nuisances. À cette fin, le comité propose de revoir la programmation sous la dalle du pré fleuri sur la rue Saint-Antoine Est. De plus, il recommande de réduire la largeur de la passerelle pour en faire un objet plus fin, permettant un meilleur apport de lumière naturelle.

Pour la sécurité des piétons, le comité mixte favorise un apaisement de la circulation sous la passerelle (dont à l'intersection des rues Gosford et Saint-Antoine Est) par des mesures de mitigation s'intégrant à l'aménagement de cette nouvelle place, et dépassant la simple implantation d'un passage piétonnier et de feux de circulation. De plus, afin de représenter une meilleure réalité du contexte urbain et d'assurer la sécurité des piétons à cet endroit, le comité mixte suggère de revoir la perspective de la page 15 du document de présentation et d'y inclure la bretelle de sortie de l'autoroute Ville-Marie.

Patrimoine : le tunnel piéton Champ-de-Mars et ses édicules

Le comité mixte souligne l'intérêt patrimonial du tunnel piéton Champ-de-Mars et de ses édicules, tel qu'énoncé dans l'étude patrimoniale¹. Il est d'avis que le maintien de ces voies d'accès et leur intégration au projet auraient permis une interprétation de l'histoire et l'illustration du génie constructif montréalais, considérant leur valeur historique, technologique et artistique. L'étude soulève entre autres que « l'intérêt patrimonial du Tunnel Champ-de-Mars et de ses édicules réside principalement dans son imbrication dans la succession des événements qui ont forgé Montréal la Métropole du Québec dans la deuxième-demi du XXe siècle (...) ». Elle soulève aussi que « le recours au langage brutaliste de ce projet s'inscrit dans l'air du temps et témoigne d'un grand esprit d'équipe et de collaboration (...) »².

Le comité mixte aurait souhaité obtenir différents scénarios d'aménagement impliquant la conservation du tunnel, ou d'une partie du tunnel. À défaut d'emmurer ce passage souterrain, et de l'abandonner de façon définitive, il suggère, par exemple, de le réutiliser à des fins d'événements culturels (tel qu'avec un projet de mise en lumière, ex. *Brockville Railway Tunnel*, Ontario).

Ainsi, considérant la perte de ces témoins historiques, le comité mixte suggère de mettre en place des moyens pour la mise en valeur de l'ancien édicule d'accès du champ de Mars et du tunnel piétonnier, et de leur histoire.

¹ Ateliers Beaupré et Michaud, *Étude patrimoniale sur le tunnel piéton Champ-de-Mars et ses édicules*, Montréal, 14 avril 2020, 120 p.

² *Ibid.*, p.43-44

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger émettent un avis final sur le projet de la place des Montréalaises et celui du nouvel édicule d'accès du champ de Mars. Parmi ses observations, le comité mixte note la progression considérable de ces projets depuis leurs planifications préliminaires suite aux avis produits.

Le comité mixte soulève les recommandations suivantes :

01. Revoir le traitement de la passerelle au-dessus de la rue Saint-Antoine Est pour réduire son allure imposante sur le site du champ de Mars ;
02. Mettre en place des moyens visant la mise en valeur patrimoniale du tunnel piétonnier ;
03. Revoir le traitement du garde-corps du nouvel édicule d'accès du champ de Mars ;
04. Poursuivre les explorations en ce qui a trait à la fluidité de la circulation piétonnière sur le champ de Mars à des fins d'accessibilité universelle, en considérant une intégration plus harmonieuse de la passerelle ;
05. Réaliser un plan de composition de végétaux en hiver, notamment par l'exploration de types variés de conifères, de textures de branchage et de couleurs différentes, de manière à créer un paysage hivernal exemplaire ;
06. Améliorer l'animation des lieux et assurer le confort des usagers sous la passerelle (activités culturelles, atténuation des effets acoustiques); favoriser un apaisement de la circulation à cet endroit pour la sécurité des usagers ;
07. Reconsidérer la présence d'un stationnement face à l'entrée de l'édicule, sur la rue Gosford, afin de minimiser l'impact visuel des camions et favoriser la sécurité des usagers.

Note adressée aux demandeurs :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

La vice-présidente du Comité Jacques-Viger,

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs

Isabelle Giasson

Le 9 juin 2020

Le 9 juin 2020